

Marquage CE - Règlement sur les produits de construction (RPC)

Répondre aux exigences applicables aux produits de construction pour accéder au marché de l'Union européenne.



Pour accéder au marché européen, les produits de construction doivent répondre aux exigences de qualité et de sécurité définies dans le règlement 305/2011 sur les produits de construction : Résistance mécanique et stabilité ; sécurité incendie ; santé, hygiène et environnement ; sécurité d'utilisation ; protection contre le bruit ; économie d'énergie et isolation thermique.

Le règlement établit 5 catégories de systèmes d'évaluation de la conformité, allant de la déclaration du fabricant au niveau le plus bas à l'intervention d'un organisme notifié à différentes étapes pour les autres systèmes.

Le fabricant ou son représentant dans l'Union européenne est responsable de la déclaration de performance et de l'apposition du marquage CE. Il est donc essentiel qu'il identifie le système d'évaluation applicable à son produit.

Notre solution

Arplus+ est l'organisme notifié* n° 0370 pour le règlement sur les produits de construction et nous sommes impliqués dans le processus d'évaluation et de marquage CE de plus de 200 produits de construction différents.

Nous travaillons avec le fabricant ou l'importateur pour identifier et réaliser le système d'évaluation de la conformité applicable à leur produit (systèmes d'évaluation 1+, 1, 2+, 3 et 4) :

- Essais de type
- Essais de surveillance
- Essais supplémentaires
- Contrôle de la production en usine (FPC)

- Certification des essais de type
- Certification FPC : inspection initiale et de suivi
- Certification de la constance des performances

Nous certifions principalement, sous les systèmes d'évaluation 1+, 1 et 2+, les produits suivants :

- Appuis structurels
- Colonnes et supports d'éclairage
- Systèmes de détection, d'alarme, de lutte et de contrôle contre l'incendie.
Systèmes de contrôle des fumées et de la chaleur
- Quincaillerie de bâtiment
- Fenêtres, portes et murs-rideaux
- Ciment et additifs pour béton
- Panneaux de signalisation et équipements de contrôle de la circulation
- Verre de construction
- Pièces pour usines de maçonnerie
- Adjuvants
- Mortiers et granulats
- Produits en béton préfabriqué
- Aciers, électrodes, boulons et aluminium
- Structures en bois
- Systèmes de protection et de réparation des structures
- Mélanges bitumineux
- Structures en acier et en aluminium

Nous réalisons également de nombreux essais (plus d'une centaine de normes harmonisées) pour le système d'évaluation 3 comme par exemple les matériaux d'isolation thermique, les matériaux d'étanchéité, les panneaux sandwich, les radiateurs et les poêles, adhésifs, portes industrielles, carrelages, etc.

Nous disposons de nos propres laboratoires pour effectuer les essais, les suivis initiaux et comparatifs ou les services d'autocontrôle des produits, dans les domaines suivants :

- Mécanique des structures
- Acoustique
- Performance thermique et de résistance au feu
- Caractérisation physico-chimique des matériaux

Nous travaillons avec les fabricants de produits de construction depuis plus de 100 ans et nous avons certifié des milliers de produits. Nos experts participent activement aux forums européens sur la normalisation et la certification.

Arplus+ est un organisme notifié pour l'UE pour plus de 14 directives européennes et est votre partenaire stratégique pour obtenir le marquage CE pour votre produit.

* Arplus+ est la marque déposée du Centre technologique LGAI, organisme notifié n° 370.

Avantages

- Commercialisez vos produits dans toute l'Union européenne
- Applus+, un guichet unique pour l'évaluation de la conformité, les essais et le marquage CE de votre produit
- Meilleur contrôle de votre produit et de votre processus, et réduction des coûts de non-qualité
- Réduction du risque d'accidents pour les clients et les utilisateurs